

2008/322 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association Promess (Promotion pour l'Economie Sociale et Solidaire) pour son fonctionnement (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 16/06/2008, p. 1185)

Rapporteur : Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, rapporteur : Avis favorable de la Commission, il s'agit de jeunes économistes lyonnais qui souhaitent monter une plateforme pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)